

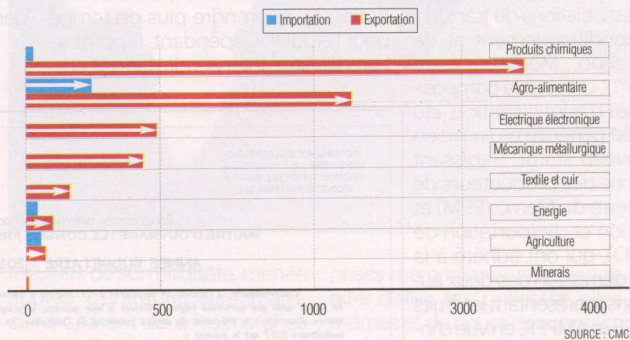
CEDEAO

# L'adhésion du Maroc bientôt tranchée

● La demande d'adhésion du Maroc à la CEDEAO devrait être examinée par les instances de l'organisation le 4 juin prochain. Dans l'attente de cette confirmation, le Maroc examine les différentes options d'intégration qui s'offrent à lui. Divers processus de négociations devraient être lancés après la validation de la demande marocaine.

Les choses s'accroissent, en vue de l'adhésion du Maroc à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La demande formelle et officielle adressée par le Maroc en février dernier au secrétariat de l'organisation devrait être traitée par les instances régulières de la communauté durant les prochains jours. Selon toute vraisemblance, la 51<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, programmée le 4 juin 2017 à Monrovia (Liberia), sera consacrée, entre autres, à l'examen de cette question. Il s'agira également d'élire le nouveau président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Elle sera précédée par la 78<sup>e</sup> réunion ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017. Parallèlement, c'est le rush au département des Affaires étrangères et de la coopération internationale, qui prend en main le dossier. Il s'agit notamment de se préparer aux différentes options d'intégration qui se posent. Le traité d'Abuja se cantonne à définir un État-membre comme celui «ayant ratifié le traité». Toute la question est de savoir si un État-membre devient de facto partie intégrante de la communauté dans son niveau d'intégration actuel (zone économique et monétaire) ou si celui-ci peut opter pour une progressivité dans la démarche d'adhésion. Selon toute vraisemblance, le Maroc vise l'intégration à la zone de libre circulation des biens et des personnes.

ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC L'AFRIQUE DE L'OUEST EN 2015, PAR GRANDS SECTEURS (EN MILLIONS MDH)



«C'est une discussion qui suivra la validation par les instances de notre demande d'adhésion. Il faudra sans doute prévoir une période de transition qui nous permettra d'étudier les outils de convergence afin d'intégrer la

**La CEDEAO représente aujourd'hui 10% des échanges intra-régionaux.**

zone économique et monétaire», explique Mohamed Benayad, secrétaire général du ministère du Commerce extérieur. Dans les faits, le Maroc devra d'abord compléter les instruments de ratification du traité d'Abuja. Sen suivront des négociations avec les institutions de l'organisation qui permettront de tracer le mode d'intégration du Maroc. La CEDEAO étant une zone de libre circulation des

biens et des personnes, une adhésion du Maroc à cette organisation signifierait que le royaume devra adopter le passeport et la carte d'identité uniques. Dans ce sens, le Maroc pourrait procéder à de grandes mutations administratives et adapter sa politique migratoire. Par ailleurs, la communauté économique régionale ayant appliqué les principes fondateurs d'une Union douanière, le Maroc pourrait être amené à appliquer le tarif extérieur commun (TEC) en vigueur dans la zone depuis 2015. Il s'agira en outre d'harmoniser les politiques budgétaires, surtout dans la perspective de l'adoption d'une monnaie commune à l'horizon 2020. «Des négociations devront être lancées après une acceptation de l'adhésion du Maroc qui demeure une décision souveraine des États-membres de la CEDEAO», explique Benayad. Selon certains observateurs, la voix du Nigeria ne serait pas totalement acquise, ce qui pourrait constituer un blocage étant donné la règle



De nombreuses entreprises marocaines sont déjà installées dans les pays d'Afrique de l'Ouest et c'est, je crois, le meilleur moyen de rapprocher les pays du continent. Si nos populations continuent seulement à interagir sur le plan social, la relation ne sera jamais solide. Ce sont justement les interactions économiques et commerciales qui permettent de cimenter les rapports. Je pense donc que l'adhésion du Maroc à la CEDEAO est une très bonne idée.

**Aliko Dangote,**  
PDG du groupe nigérian Dangote.

de l'unanimité qui régit les instances décisionnelles de la communauté. Mais au vu des récents développements concernant le projet du Gazoduc Maroc-Nigeria ainsi que des partenariats économiques qui lient les entreprises marocaines et nigérianes, il y a peu de chance que le Nigeria émette un veto. Pour rappel, la CEDEAO représente aujourd'hui 10% des échanges intra-régionaux. Un chiffre qui n'inclut pas les échanges transfrontaliers effectués dans le cadre des circuits informels. L'intégration du Maroc à la zone de libre circulation des biens et des personnes pourrait constituer un véritable tremplin pour le commerce dans et avec la région. Toutefois, dans une récente analyse sur le sujet, le Centre marocain de conjoncture (CMC) a démontré que l'indice de complémentarité de l'économie marocaine avec celle des pays de la région subsaharienne démontre la faible diversification de la structure des échanges. Les exportations marocaines demeurent dominées par les produits alimentaires, les boissons et tabac, les semi-produits, l'énergie et lubrifiants. Pour le CMC, des mesures d'incitation doivent être prises dans la région afin de fluidifier les échanges. Il s'agit notamment de l'accélération de la mise en place des zones de libre-échange, du développement des infrastructures des marchés financiers et du renforcement des lignes directes de transport maritime notamment.

●  
PAR **AYOUB NAÏM**  
a.naim@leseco.ma